

Fond d'initiative santé étudiant

ASSOCIATION ÉTUDIANTE,

VOTRE MISSION SI VOUS L'ACCEPTEZ :

PROMOUVOIR LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS.



POUR ACCOMPLIR CETTE MISSION, VOUS DISPOSEREZ DE

1500€ PAR AN,

POUR L'ENSEMBLE DES PROJETS RETENUS.

Sécurité routière, Alimentation,
Activité Physique, Alcool, Tabac,
Drogues, Troubles auditifs, Vie affective
et sexuelle, Stress...



DANS LE CADRE **D'UNIVERSANTE**, NOUS SOUTENONS VOS PROJETS DE PROMOTION EN SANTÉ DES ÉTUDIANTS.

POUR RÉALISER CETTE MISSION,

- Veuillez entrer le code suivant : www.nordpasdecalais.mutualite.fr
- Téléchargez et complétez la [fiche-projet](#).
- Envoyez les documents sous format papier à l'adresse suivante :

Mutualité Française Nord-Pas-de-Calais
20 Boulevard Papin – 5^{ème} ETAGE
59000 LILLE

Après l'étude de votre projet, la Mutualité Française vous donnera sa décision sous 30 jours.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET :

- Etre porté par une association étudiante ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé étudiante ;
- Avoir un dossier complet déposé au moins un mois avant le déroulement de l'action ;
- Etre jugé comme faisable par l'appréciation des conditions techniques, administratives, juridiques et financières de réalisation du projet.

CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ :

- Projet à but lucratif ou commercial ;
- Projet présentant des dépenses d'investissement ou de fonctionnement associatif ;
- Projet inscrit dans le cadre des études,
- Les voyages touristiques ;
- les frais d'inscription à un évènement organisé par un tiers (colloques, congrès...),
- Projets présentant un caractère prosélyte, dans les domaines politique ou religieux.

TU N'AS PAS D'IDÉES ? TU PEUX TOUJOURS PROPOSER :

- D'organiser des ateliers, des rencontres, des pièces de théâtre, ...
- De fournir des préservatifs, des bouchons d'oreilles, des éthylo-tests ...

ATTENTION,

CE MESSAGE S'AUTODÉTRUIRA DANS 3 ... 2 ... 1...

